haute école
neuchâtel berne jura
arc gestion
neuchâtel delémont

Projet MUTUALISE
SageX 24082

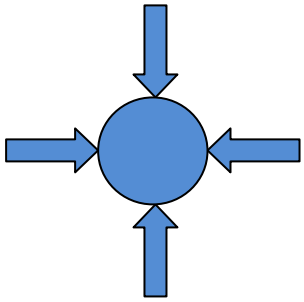

1. Identification & autorisation

Mode d'emploi des sources utilisables

Créé par P.-A. Sunier, le 29 mars 2010

Préambule

Nous fournissons les scripts de création de la structure, de peuplement et des interfaces utilisateurs APEX (3.2) sous forme de 2 paquets distincts :

- Modèle générique ou standard utilisable pour tout type d'application.

- Modèle spécifique à la gestion mutualisée de musées; l'aspect spécifique peut facilement être adapté à n'importe quelle structure autre que des musées.

Les paquetages PL/SQL de sécurité et de gestion des filtres sont inclus dans les scripts de génération de tables.

Pour que l'application APEX puisse fonctionner, il y a lieu de mettre en place la ressource JavaScript **utilitaire.js**; il faudra modifier les pages des applications APEX que nous fournissons pour pointer sur l'adresse à laquelle vous avez installé le fichier de ressources **utilitaire.js**.

```
<SCRIPT language="JavaScript"
src="http://iasprod.ig.he-arc.ch/apex/standard/securite/V01B/utilitaire.js">
</SCRIPT>
```

En plus, il y a lieu de créer le contexte de sécurité à partir d'une commande telle que ci-dessous :

```
create or replace context sec_suniera_04 USING securite;
```

Scripts du modèle générique

Nous fournissons 3 éléments :

1. Un fichier .zip contenant les scripts de création des tables, contraintes, séquences, paquetages.
2. Un fichier .sql de peuplement du modèle de données.
3. Un fichier .sql contenant l'export de l'application APEX de gestion.

Scripts du modèle spécifique

Nous fournissons les mêmes 3 éléments que pour le modèle générique décrit ci-avant.

Les scripts SQL-DDL de création des tables, séquences… contient le code de création de la partie générique et de la partie spécifique.

Le script de peuplement des tables de la partie du modèle générique doit être repris du chapitre relatif au modèle générique.

Le script de création de l'application APEX de gestion de la partie du modèle générique doit être repris du chapitre relatif au modèle générique.